

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

B.P. 67

■: 03.20.79.44.70

■: 03.20.79.57.59

N° 470/25

Le Maire de la ville de Cysoing ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire;

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique et de protéger la population contre les dangers posés par la prolifération du frelon asiatique (Vespa velutina),

Considérant que la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal présente un risque pour la santé publique, la sécurité des habitants et la préservation de la biodiversité,

ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

ARRÊTE

Article 1: Tout détenteur, occupant ou propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti sur lequel est constatée la présence d'un nid de frelons asiatiques est tenu de procéder, sans délai, à sa destruction par une entreprise spécialisée agréée.

Article 2 : Lorsque le propriétaire ne peut être identifié ou en cas d'urgence, la mairie pourra faire procéder d'office à la destruction du nid, aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 3 : La population est invitée à signaler la présence de tout nid suspect auprès des services municipaux ou du référent communal désignée à cet effet.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté pourront faire l'objet de sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et rendu exécutoire. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing et à Monsieur l'Officier du centre de secours de Cysoing.

Publié et rendu exécutoire
Le 7 novembre 2025

Fait à Cysoing, le 7 novembre 2025

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER



Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

